



«Et ils descendirent vivants en enfer» (Bamidbar 16, 30): même en enfer, ils pensent qu'ils sont vivants.

La bénédiction que constitue le verset "ils descendirent vivants en enfer" est semblable à celle d'un autre verset, "les enfants de Kora'h ne moururent pas" (Bamidbar 26, 11). Une place leur fut ménagée (dans le purgatoire des âmes) et ils firent Techouva.

Car la Techouva n'est possible que lorsqu'on est encore vivant. Là était donc la bénédiction: même en enfer, ils restèrent vivants et purent donc y faire Techouva.